

**Discours du préfet, à l'occasion de l'assemblée générale
de l'association départementale des maires
des Hautes-Pyrénées**

le 18 octobre 2010

L'occasion de ce moment est privilégiée pour le préfet, elle lui permet, en présence de nombreux maires, de rendre compte de ce qu'il appréhende et de ce qu'il ressent ; autrement dit, de ce que je constate et de ce que j'espère pour les Hautes-Pyrénées.

I - D'abord par l'analyse de la situation économique

Je réunis le comité de suivi de l'économie une fois par mois. Ce comité, que j'ai voulu concret et vivant, rassemble tous les acteurs de la vie économique pour analyser l'évolution et tenter de trouver les remèdes. De semaine en semaine, quelques constats partagés s'en dégagent depuis l'été 2008 qui a marqué avec brutalité le début de la crise bancaire puis économique :

Le premier constat concerne l'impact de la crise dans les Hautes-Pyrénées :

Le département a résisté plus longtemps que d'autres aux premiers soubresauts de la crise de l'automne 2008, aidé en cela par la structure de son patrimoine encore très familial et précautionneux. Mais, durant le second semestre de l'année 2009, la crise a rattrapé les Hautes-Pyrénées avec un effet retard qui n'a pas été moins douloureux pour l'économie du département, au contraire, car les chefs d'entreprise ont puisé, plus qu'ailleurs, sur leurs fonds propres.

Où en est-on aujourd'hui ? Pour l'industrie et l'artisanat, la situation fait apparaître une lente reprise qui est d'ailleurs plus contrasté pour l'artisanat, que pour l'industrie. Les carnets de

commandes se sont certes améliorées et les stocks de produits finis sont jugés corrects mais la comparaison se fait sur 2009 qui fut une année particulièrement dégradée. Ainsi, la situation ne montre pas encore suffisamment de vigueur ce qu'illustre une faible consommation que ressentent tout particulièrement les commerçants, hôteliers et restaurateurs auxquels j'ajoute la grande distribution qui n'a pas été épargnée. La faiblesse économique se mesure aussi par la chute de 6 % des encaissements de l'impôt sur les sociétés. La déprime de la consommation s'est traduite par la baisse des rentrées de TVA, cette baisse fut tous les mois d'environ 7 % jusqu'en août dernier ; heureuse surprise pour septembre, les rentrées de TVA augmentent de presque 1% à comparer avec septembre 2009. Cette progression démontre une amélioration soudaine qui était attendue pour le département.

Pour accompagner cette évolution positive, les derniers chiffres dont on dispose suggèrent un rebond de la production et une progression, non uniforme toutefois, des carnets de commandes. Un sentiment de stabilité, prudent et sans enthousiasme, se constate également dans les activités de services et le tourisme dont la campagne estivale a été très moyenne dans certains secteurs, je pense à Lourdes en particulier.

Dans cet état de convalescence, que traduit aussi le nombre de procédures collectives qui n'a pas baissé entre 2009 et 2010, la réactivité de la médiation du crédit constitue un atout indispensable. A cet égard, l'occasion m'est fournie d'en remercier les acteurs, à commencer par M. le directeur de la banque de France et son équipe qui ne comptent pas leur temps pour préserver la santé financière des entreprises. 100 dossiers ont été reçus au titre de la médiation du crédit depuis sa mise en place. Le taux de réussite pour les sociétés qui se sont signalées en difficulté est de 82,7 %. Ces sociétés sont de tailles très diverses ; artisanales ou industrielles, elles ont trouvé dans la médiation, un recours crédible et parfois même un secours indispensable dans leurs relations avec les banques et leurs fournisseurs. Par ailleurs, les garanties apportées par l'Etat aux « assureurs crédits » et le travail d'OSEO sur les prêts bonifiés, de même que les délais de paiements fiscaux consentis ont permis de préserver de nombreuses entreprises d'un arrêt définitif d'activité

faute de disposer d'une trésorerie ou de fonds propres suffisants pour compenser la baisse d'activité.

Je dois saluer le civisme de nombreux chefs d'entreprise, singulièrement des plus petites, qui ont préféré puiser dans leur trésorerie plutôt que de licencier. A cet égard, les procédures de chômage partiel mises en place par l'Etat ont, tant bien que mal, essayé de les accompagner dans ce choix.

La déclinaison du plan de relance n'a pas été négligeable pour le département. Les chiffres traduisent concrètement cet effort partagé avec les collectivités locales. Au titre du FCTVA, 30 millions d'euros - *contre 20 millions les années passées* - de remboursement de TVA ont été assurés aux 218 collectivités qui ont participé au plan de relance en 2009. Par ailleurs, j'ai demandé aux services de l'Etat d'être exemplaires dans les délais de paiement des dépenses qu'il engage ; ce délai de paiement des factures est aujourd'hui de 19 jours en moyenne. Enfin, avec l'appui des services de l'Etat que sont la DDT et la préfecture en particulier, je m'emploie à accompagner les engagements financiers de l'Etat et de l'Europe qui, pour les Hautes-Pyrénées, s'élèvent à 16 millions d'euros de FEDER et de 9,5 millions d'euros de FNADT.

Mais le secteur de la production industrielle et des services n'est pas le seul à caractériser l'économie de ce département, l'agriculture en est aussi un pilier et elle n'a pas échappé à la crise durant plus de 18 mois :

- depuis peu, le prix des céréales s'est redressé : le blé tendre a recouvré une moyenne de 204 €/tonne en octobre alors qu'au plus fort de la crise il était à 90 € la tonne ; le prix du maïs est de 185 €/tonne alors qu'il était descendu jusqu'à 80 € la tonne

- sur le lait, malgré l'accord entre les producteurs de lait et les industriels sur une hausse des prix du lait de 10 %, la situation sur l'écoulement de la production et les marges reste tendue, fragile et versatile. Pour la viande bovine, les prix stagnent.

Sans pouvoir répondre à toutes les détresses, le plan de soutien exceptionnel de l'Etat à l'agriculture n'a pas été de trop. 3,7 millions d'euros d'aides diverses ont été alloués à l'agriculture des Hautes-Pyrénées.

J'ai souhaité, dès mon arrivée, que la prise en compte des situations individuelles et des exploitations les plus en difficulté soient immédiatement prises en compte en lien étroit et efficace avec la chambre d'agriculture et sous l'égide de la direction départementale des territoires qui a accompli un travail remarquable d'efficacité. Ainsi, pour les actions principales de ce plan :

652 bénéficiaires ont pu obtenir un prêt de reconstitution de leurs fonds de roulement sur l'exploitation ;

637 agriculteurs ont pu accéder au fonds d'allègement des charges pour un montant de 1 400 000 € ;

474 exploitants ont sollicité les aides d'accompagnement spécifiques et 1 690 demandes ont été enregistrées pour la prise en charge de la TIPP ;

enfin, la prise en compte de la spécificité montagne avec la « prime à l'herbe » qui rééquilibre les aides sur le secteur de l'élevage expansif ainsi que pour la gestion collective des estives va se traduire, pour le département, par une aide de 1,2 million d'euros.

Quant à l'avenir de l'agriculture de ce département, je souhaite vous dire, avec une ardente conviction, qu'il est face à un enjeu de taille que nous impose l'Europe : celui de la gestion des ressources en eau et des volumes « prélevables » pour l'irrigation. A cet égard, un travail approfondi a été lancé à l'échelle du bassin « *Adour-Garonne* ». Si j'en parle aujourd'hui c'est dans un seul but : vous persuader de l'urgence qui s'attache à la création de retenues supplémentaires dans le département. C'est un intérêt général sur lequel je veillerai personnellement car les enjeux économiques sont immédiats lorsque l'on évoque la filière maïs, la filière gras et l'activité de transformation agroalimentaire qui s'y rattache. Nous n'avons pas, s'agissant de l'eau, une minute à perdre. J'appelle de mes vœux un aboutissement rapide et objectif aux réflexions sur les choix et investissements à consentir. Ces choix et investissements garantiront les productions de demain ; étant précisé que les retenues d'eau supplémentaires n'ont pas vocation à augmenter les volumes « prélevables », mais à sécuriser la ressource en eau indispensable au maintien et à la préservation de l'existant.

Sur ce sujet, la diversité des points de vue doit s'exprimer mais, au regard des possibilités topographiques et physiques dont on aura mesuré l'impact et la faisabilité, je prendrai mes responsabilités pour que ce département ne souffre pas durablement d'une absence de décision qui serait, à terme, suicidaire pour l'agriculture et les activités économiques qui en dépendent.

Le deuxième constat est relatif à l'endettement des ménages :

496 dossiers ont été déposés auprès de la commission de « sur-endettement » depuis le début de l'année, contre 471 en 2009, soit une augmentation de 5,31 % et, si l'on prend 2008 comme période de référence, c'est un accroissement de 27,53 % du nombre de dossiers de « sur-endettement ». Le 1er novembre 2010, la loi portant réforme du crédit à la consommation entrera en vigueur ; ce dispositif législatif est destiné à accompagner les ménages fragiles et à les préserver contre les démarches commerciales ou bancaires qui aggravent des situations personnelles ou familiales de « sur-endettement ».

Le troisième constat s'intéresse à la situation de l'emploi dans le département :

A la fin du mois d'août de cette année, le nombre de demandeurs d'emploi dans les Hautes-Pyrénées s'établit à 10 565, soit une hausse de 4,1 % sur un an. Le taux de chômage, qui mesure le nombre de personnes sans emploi en proportion à la population active, est stable sur un an bien qu'élevé, il est de 10,1% et demeure toujours supérieur aux moyennes régionale et nationale qui s'établissent toutes les deux à 9,3 %.

Si l'on prend l'exemple des emplois salariés on compte, au second trimestre 2010, 49 538 emplois salariés dans le département, soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2009. Mais les pertes d'emplois ont surtout affecté le secteur industriel, avec une baisse de 4% sur un an.

Sur les bases de ces éléments, qui définissent une situation de l'emploi peu brillante, nous observons, depuis peu, quelques éléments plutôt positifs :

Depuis la fin juin, la tendance à l'intérim est orientée à la hausse (+13,5 %). Les demandes de chômage partiel baissent pour un volume prévisionnel de 250 000 heures. Ces chiffres traduisent une baisse des heures chômées par rapport à fin août 2009. Encore plus encourageant, le nombre d'offres d'emploi enregistrées a fortement augmenté dans les dernières semaines, elles ont crû de 22 % en septembre alors que la progression n'était que de 8,1% en août. Concernant la formation en alternance, le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté de 8 % sur la période d'août 2009-2010 par rapport à la période 2008-2009. Cela anticipe, à l'évidence, un indice de confiance des employeurs en nette amélioration et une reprise progressive et certaine de l'activité.

« Pôle emploi », issu de la fusion ANPE-ASSEDIC, a été créé en janvier 2009 pour indemniser les chômeurs et faciliter leur recherche d'emploi. En 18 mois, la création de Pôle emploi a permis d'effectuer des gains de temps considérables et d'améliorer la couverture du territoire départemental. Trop souvent décrié et caricaturé, je voudrais dire combien ce service est actif dans la recherche de solutions individualisées pour les demandeurs d'emploi mais aussi dans l'accompagnement des entreprises en recherche de main-d'œuvre qualifiée ou apte à le devenir.

II - Quelques informations générales sur la sécurité des « Hauts-Pyrénéens »

Pour illustrer ce sujet, je ferai un court inventaire dont l'objet est de situer, en tout premier lieu, l'effort des services et l'engagement sans faille des hommes et des femmes qui œuvrent tous les jours pour la sécurité des biens et des personnes qui résident ou qui séjournent dans les Hautes-Pyrénées. Car, au delà des six millions de pèlerins de Lourdes, notre département a fait du tourisme sa première richesse, cela induit, vous le savez, des responsabilités et des devoirs particuliers que nous partageons ensemble. Il me revient, aujourd'hui, au nom des services de l'Etat, de vous témoigner mon soutien et ma reconnaissance.

Quelques chiffres pour qualifier des activités en progression :

- Pour les neuf premiers mois de l'année, la délinquance générale a baissé de 4,9 % , les atteintes à l'intégrité physique sont stables (- 0,24%) et les atteintes aux biens baissent de 9 % avec une baisse plus marquée encore pour les cambriolages dans les résidences principales ou secondaires (- 11 %). Je veux vous remercier, Mesdames et Messieurs les maires de l'écoute que vous avez bien voulu me prêter pour mettre en œuvre vos pouvoirs propres, je pense à la procédure du « rappel à l'ordre », mais aussi pour le relais essentiel que vous constituez dans les différents plans de prévention, celui qui concerne les cambriolages, ou celui qui se rapporte à la prévention des agressions contre les personnes âgées et vulnérables. Dans la lutte contre la délinquance, j'encouragerai, plus encore que ça n'est le cas aujourd'hui, une démarche active et partagée avec les maires dans le domaine de la prévention et dans le partage de l'information, qui doit s'inscrire, avec vous, dans des rapports confiants et dans le respect de nos compétences respectives.

- le nombre d'accidents routiers a baissé de 20 %, le nombre de tués sur la route a baissé de 58 % et le nombre de blessés hospitalisés a diminué de 14 %. C'est une évolution très favorable qui est due à l'implication des services de contrôle mais aussi aux actions de sensibilisation particulièrement efficaces et actives dans ce département.

- à ce jour, les équipes de secours en montagne, que constituent les personnels spécialisés de la police et de la gendarmerie, sont intervenues à 244 reprises pour secourir 286 personnes en difficulté. Malgré cette attention et cet engagement, 9 personnes sont accidentellement décédées dans ce beau mais parfois dangereux massif. Parmi ces disparus on a déploré la mort d'un moniteur CRS chevronné, un « fou de montagne », toujours dévoué aux autres, qui a trouvé la mort au cours d'un raid d'entraînement à Gavarnie.

- Pour leur part, les sapeurs-pompiers ont réalisé 14 000 interventions, soit une moyenne de 50 par jour, pour secourir près de 12 000 personnes. Je remercie ici la collectivité départementale, Madame la présidence, pour l'attention et les moyens très conséquents que vous attribuez à ce service essentiel qui constitue le pivot dans le quotidien du secours à personnes.

- Enfin, Mesdames et Messieurs les maires, soyez attentifs à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, pour lesquels je vous ai écrit. Un drame comme celui de la Vendée doit réveiller nos consciences sur les risques naturels et technologiques. La préfecture et la DDT vous fourniront l'appui nécessaire. A cet effet, je sais que de nombreux entretiens individuels ont déjà eu lieu en préfecture, je vous incite à les poursuivre pour finaliser, au plus tôt, ces plans communaux de sauvegarde.

III - Autre thème que je me dois d'aborder : le gel, sur trois ans, (2011 – 2014) des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Tout d'abord, quelques données nationales : en 2010, le budget de l'Etat est de **271 milliards de recettes** pour **423 milliards de dépenses** soit une différence de 152 milliards d'euros qui constituent le fameux déficit annuel. A ce niveau, le déficit correspond à 8 % du PIB, c'est à dire de ce que le pays crée en richesses et ce pourcentage nous situe, malheureusement, en tête des pays européens. Il faut, à l'évidence, réduire la dépense publique et nul ne peut échapper à cette impérieuse nécessité.

Hors sécurité sociale, dont le déficit atteint 21,4 milliards, la loi de finance 2011 prévoit une forte réduction du déficit de l'Etat qui devrait passer de 152 milliard d'euros en 2010 à 92 milliards d'euros en 2011.

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales représente plus de la moitié de leurs ressources ; il se chiffre à 98 milliards d'euros (ce chiffre incluant les 20 milliards de recettes transférées qui sont liées aux transferts de compétences). Ces 98 milliards d'euros constituent le premier poste de dépense de l'Etat, à comparer avec le budget de l'éducation nationale (61 milliards), de la défense (39 milliards) ou de la recherche (25 milliards).

La France est une et indivisible, la filiation budgétaire, historique, qui existe entre l'Etat et les collectivités territoriales, fait que nous avons une responsabilité et un devoir partagés dans le redressement des comptes de la Nation qui contribuent aux garanties de services, de santé, de formation, de secours, de sécurité, de logement de nos concitoyens. Il n'appartient pas au préfet de commenter la loi mais, en la circonstance, il lui est assez facile de présumer que la collectivité nationale que nous constituons tous, d'abord comme citoyen, n'échappera pas, collectivement, à l'ardente nécessité de faire des économies. De ce point de vue, il n'y a pas d'un côté la vertu budgétaire et de l'autre le vice, nous avons tous, devant nous, un « *chemin de Damas* » à parcourir pour réduire les déficits et la dette publique qui pèsent déjà lourdement sur l'héritage des générations à venir.

Le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités qui a été décidé par le Gouvernement, correspond, en valeur relative, ni plus, ni moins, à la règle qu'il impose à l'ensemble des dépenses de ses propres services. Ce gel s'applique sur une enveloppe de 50,4 milliards d'euros de laquelle sont exclus le FCTVA (6 milliards), le produit des amendes de police (640 millions) et la compensation de la taxe professionnelle (3 milliards).

Pour le reste, les dotations ne connaîtront pas d'augmentation et afficheront un renforcement de la péréquation en faveur des collectivités les plus démunies ou en faveur des mesures budgétaires qui expriment les actions de solidarité. A titre d'exemple :

- la dotation de solidarité rurale (**DSR**) était dotée de 420 millions d'euros en 2004, elle est dotée de 802 millions en 2010 et elle progressera de 50 millions en 2011 (+ 6,2 %). *Pour les Hautes-Pyrénées, la DSR 2010, en progression depuis trois ans, s'élève à 4,636 millions d'euros après avoir été de 4,130 millions en 2009 et de 3,929 millions en 2009.*

- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (**DSU**) était dotée de 635 millions en 2004, elle est dotée de 1,2 milliard en 2010 et elle progressera à nouveau de 77 millions en 2011 (+ 6,2 %). *Pour les Hautes-Pyrénées, la DSU 2010, également en progression depuis trois ans, s'élève à 2,6 millions d'euros après avoir été de 2,4 millions en 2009 et de 2,4 millions en 2008.*

- la dotation de péréquation des départements (encore appelée la dotation de fonctionnement minimale) était dotée de 866 millions en 2004, elle est dotée de 1,35 milliard en 2010 et elle progressera à nouveau de 34 millions en 2011. *Pour les Hautes-Pyrénées, cette dotation, également en progression depuis trois ans, est dotée en 2010 de 8 millions d'euros, elle était de 7,66 millions en 2008.*

Par ailleurs, la suppression de la taxe professionnelle qui a indéniablement stimulé l'innovation, l'investissement et la compétitivité des entreprises, n'a pas eu d'impact sur vos finances en 2010. La compensation relais vous a garanti, au total, un niveau de ressources supérieur à celui de 2009, soit 4,58% de plus pour les communes et EPCI. Dans le département, les ressources de TP précédemment perçues par les collectivités territoriales étaient de près de 48 millions d'euros pour les communes et leurs groupements et près de 44 millions d'euros pour le Conseil Général.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités dans les Hautes-Pyrénées s'élève globalement à 334 millions d'euros en 2010.

A compter de 2011, chaque niveau territorial bénéficiera de nouvelles ressources fiscales. Sous l'égide de Monsieur le directeur départemental des finances publiques, un prochain conseil départemental financier et fiscal vous donnera des informations précises. D'ores et déjà, je me suis assuré auprès de Monsieur Louis DUCAMP qu'une information est donnée en ce moment même, par ses services, dans chacune des communautés de communes, sur le transfert de la taxe d'habitation départementale aux communes et aux EPCI, puisque vous devez opérer un choix sur les abattements à voter.

Sur ce dernier point relatif aux abattements de la taxe d'habitation, et pour répondre à quelques situations qui créaient l'iniquité, le Gouvernement vient de nous faire savoir vendredi qu'il proposera, dans le projet de loi de finances, un mécanisme qui garantira aux contribuables la neutralité de l'opération de transfert afin de permettre aux communes et aux EPCI de maintenir leur politique antérieure d'abattements tout en bénéficiant de la garantie de ressources, comme la réforme le prévoit. Pour les communes et EPCI qui auraient déjà délibéré pour modifier leur politique d'abattement, elles pourront, jusqu'au 15 novembre, revenir sur leur choix initial.

Ces opérations étant complexes à mettre en œuvre, elles se traduiront par un décalage dans la notification des bases qui pourra, si nécessaire, s'accompagner d'un décalage au 30 avril du vote des budgets locaux.

S'agissant de la dotation de fonctionnement et d'investissement, elle restent stables, la DGE des communes et la DDR vont fusionner au sein d'une dotation unique désormais appelée « **dotacion d'équipement des territoires ruraux** » (DETR). L'enveloppe nationale de cette DETR sera de 615 millions d'euros en 2011, c'est à dire identique au cumul de la DGE et de la DDR de 2010.

Cette nouvelle dotation devrait permettre de rationaliser les attributions et de ne pas les limiter aux seules opérations d'investissement. Le projet de loi de finances 2011 prévoit en effet que certaines dépenses de fonctionnement pourront bénéficier de l'appui financier de cette nouvelle DETR ; nous aurons l'occasion d'en reparler en commission des élus.

IV - Dernier sujet d'importance : la réforme des collectivités territoriale et « l'intercommunalité »

La réforme des collectivités territoriales est en discussion devant le Parlement. La commission mixte vient d'être repoussée au 7 novembre, aussi m'exprimerai-je sur sur les seuls articles de la loi qui concernent « l'intercommunalité », lesquels ont été votés dans les mêmes termes par les deux assemblées. Si ce projet de loi conforte l'échelon communal, on doit mettre rapidement en perspective les évolutions nécessaires de l'intercommunalité. Ce département compte : 1 agglomération ; 36 communautés de communes ; 35 syndicats mixtes ; 17 syndicats à vocations multiples ; 28 SIVOS ; 61 syndicats à vocation unique et 22 communes isolées qui n'ont toujours pas intégré une structure intercommunale ; sans oublier les espaces de réflexion et d'intérêts que suggèrent les pays, les SCOT, les commissions syndicales, les conventions intercommunales... Bref, comme nos concitoyens, vous percevez sans le dire la nécessité pressante et sans doute urgente d'éclaircir l'horizon.

La loi, en discussion devant le Parlement, prévoit l'élaboration, avant la fin de l'année 2011, d'un schéma départemental de coopération intercommunale dont la vocation est de rationaliser notre organisation territoriale. La loi prévoit aussi la reconstitution de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), dans les trois mois qui suivront sa promulgation. Tout cela doit être mené en liaison avec les sous-préfets auxquels j'ai donné comme instruction d'être au plus près de vos propositions mais aussi en lien avec la direction départementale des finances publiques afin que soient appréciées les répercussions budgétaires des choix à opérer.

Cela étant dit, on peut aisément en résumer les enjeux autour de trois orientations :

- définir les futures limites territoriales des conseillers territoriaux à élire en 2014 ;
- convenir d'une organisation intercommunale qui favorise l'engagement d'un processus continu de simplification et de rationalisation des structures ;
- encourager toutes les formes de mutualisation suggérant des économies budgétaires.

Le travail est immense et, dans son appréhension, il suppose la connaissance intime des territoires mais aussi la volonté de faire, la capacité de convaincre et l'audace de proposer.

Comme toutes ces qualités ne sont jamais rencontrées dans une seule personne, le préfet a besoin de vous, de la concertation et de vos propositions dès lors qu'elles démontreront un souci autre que celui de l'immobilisme.

Dans un contexte inéluctable de restrictions des moyens, l'intercommunalité n'est pas un sujet à courte vue, qui répondrait, comme cela a pu être le cas à un jeu tactique ou individuel de « leadership » ; c'est au contraire, j'en ai la conviction, un sujet qui va emporter des conséquences durables autour desquelles va se jouer, assez vite, l'avenir des départements.

Voilà, Mesdames et Messieurs les maires, les quelques informations mais aussi les réflexions que je souhaitais évoquer devant vous, certaines de ces évocations sont traditionnelles, d'autres sont plus iconoclastes, mais je crois que l'occasion de cette communication perdrait tout son sens si elle ne relayait pas quelques orientations qui sont portées par l'intérêt général de votre territoire, de votre département.

Mais en vous parlant, je n'oublie pas que le mandat de maire est sans doute le plus prenant, le plus exigeant, le plus ingrat souvent quand on observe l'exigence et l'égoïsme de certains, mais il est aussi le plus enthousiasmant. A ceux qui en doutent, je rappelle souvent que ce n'est pas l'argent qui vous motive et je cultive l'espoir que puisse longtemps perdurer la reconnaissance, je n'ose pas dire l'amour, que la plupart de nos concitoyens vous réservent lorsqu'ils font l'effort de comprendre les sujétions que l'exercice de votre mandat nécessite.

Avant que vous n'exprimiez votre impatience, j'arrête là mon propos en partageant la pensée de TOCQUEVILLE affirmant que l'homme a besoin de certitude pour agir ; la certitude d'un maire est que l'intérêt communal a besoin de lui, c'est une satisfaction simple mais belle qui s'inscrit, dans sa tradition, sur le fronton de cette FRANCE que l'on veut éternelle mais que le monde de demain ne va pas épargner. Il nous appartient, collectivement, de trouver les moyens de la défendre.

*

*

*